



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
16 juillet 2010
Français
Original: anglais

Cinquième session

Vienne, 18-22 octobre 2010

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies
contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles
s'y rapportant: Protocole visant à prévenir, réprimer et punir
la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**

Initiative mondiale contre la traite des êtres humains

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. L'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) est une initiative multipartite qui donne accès aux compétences, aux connaissances et aux partenariats novateurs partout dans le monde afin de lutter contre la traite des personnes.
2. UN.GIFT a été lancée en mars 2007 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
3. UN.GIFT, dont le lancement a été rendu possible par un don des Émirats arabes unis, a depuis lors reçu un appui financier supplémentaire des Gouvernements australien, autrichien et canadien, de l'UNICEF, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, ainsi que des dons publics. En juin 2010, les Gouvernements belge et suisse ont également contribué au programme conjoint que UN.GIFT met en œuvre en Serbie.

* CTOC/COP/2010/1.



4. UN.GIFT vise à mobiliser les acteurs étatiques et non étatiques contre la traite des êtres humains: a) en réduisant la vulnérabilité des victimes potentielles et en décourageant la demande qui favorise l'exploitation sous toutes ses formes; b) en assurant une protection adéquate aux victimes de la traite et en leur prêtant assistance; et c) en aidant à poursuivre efficacement en justice les auteurs de la traite tout en respectant les droits fondamentaux de toutes les personnes.

5. Dans l'accomplissement de sa mission, UN.GIFT s'est efforcée de sensibiliser l'opinion au problème de la traite des êtres humains, de faciliter l'adoption de mesures efficaces respectueuses des droits de chacun, de renforcer et de développer les capacités des États et autres acteurs, et d'encourager l'action en partenariat contre la traite.

6. Les objectifs immédiats de UN.GIFT sont de mieux faire connaître la traite, de favoriser dans le monde l'engagement et l'action contre la traite des êtres humains avec différents partenaires, notamment les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales ainsi que d'autres éléments de la société civile et les médias, et de contribuer à créer et à renforcer des structures d'aide aux victimes de la traite.

7. En 2007 et 2008, un certain nombre de manifestations ont été organisées dans le cadre de UN.GIFT en Afrique du Sud, au Brésil, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Inde, au Kirghizistan, en Lituanie, en Ouganda, en Thaïlande et en Turquie afin de faire mieux connaître les nombreux aspects géographiques et thématiques de la traite des êtres humains. Ces manifestations ont en outre aidé à cerner les besoins d'assistance technique des pays pour une application efficace du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée¹, et créé une dynamique avant le Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'est tenu du 13 au 15 février 2008.

8. Le Forum de Vienne a sensibilisé l'opinion, favorisé la coopération et encouragé les partenariats partout dans le monde. Il a rassemblé plus de 1 600 participants du monde entier et des représentants de plus de 130 gouvernements. Sur les thèmes de la vulnérabilité, de l'impact et de l'action, les participants ont examiné les différentes dimensions de la traite des personnes des points de vue de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Outre les sessions et le débat formels, il a été organisé des manifestations spéciales auxquelles ont participé des parlementaires, des dirigeantes, des représentants du secteur privé et de l'industrie cinématographique, des artistes et des jeunes².

¹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2237, n° 39574.

² Voir *The Vienna Forum report: a way forward to combat human trafficking* (en anglais uniquement), disponible à l'adresse <http://www.ungift.org/docs/ungift/pdf/vf/ebook2.pdf>.

II. Action collective mondiale destinée à sensibiliser l'opinion à la traite des êtres humains

1. "Start Freedom", campagne visant à associer les jeunes à la lutte contre la traite des êtres humains

9. UN.GIFT et l'organisation non gouvernementale Stop the Traffik ont lancé le projet "Start Freedom", campagne qui vise à associer les jeunes à la lutte contre la traite des êtres humains. "Start Freedom" a été lancé par la diffusion, en direct depuis le Siège de l'ONU à New York, d'une vidéo de huit minutes.

10. Le site Web de "Start Freedom" (<http://www.stopthetraffik.org/startfreedom>) est le principal outil utilisé pour sensibiliser les jeunes et autres à la traite. Il propose des ressources pédagogiques, notamment des cours et des activités créatives qui expliquent ce qu'est la traite des êtres humains et comment lutter contre ce phénomène, abordant des thèmes tels que la traite et le consumérisme responsable, et l'égalité des sexes et la traite des êtres humains. Ces ressources sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en néerlandais et en hindi.

11. Pendant la semaine consacrée à "Start Freedom" ("Start Freedom Week"), en mars 2010, un certain nombre d'activités, notamment des jeux, des débats et des spectacles, ont été organisées par des jeunes partout dans le monde. Plus de 200 élèves d'Australie, du Bangladesh, de Belgique, du Cambodge, de Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong), d'Égypte, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont participé à la première "classe mondiale" du projet.

2. Expositions sur la traite des êtres humains

Photographies sur le thème de la traite des enfants

12. UN.GIFT a illustré, par des photos, les moyens couramment utilisés pour exploiter les enfants, par exemple la mendicité et le vol à la tire, afin de faire mieux connaître la traite des êtres humains, en particulier celle des enfants. Les photos ont montré les itinéraires utilisés pour la traite des enfants, qui relie l'Europe orientale à l'Europe centrale et occidentale.

13. En juillet 2009, la première phase de cette initiative a été mise en œuvre en Autriche et en Bulgarie grâce à la coopération des mécanismes de coordination mis en place par ces deux pays pour combattre la traite des êtres humains. Un photographe a pu accompagner des unités de police lors de leurs patrouilles quotidiennes et tirer parti des compétences d'organisations de la société civile locales. La deuxième phase de l'initiative a été mise en œuvre en Serbie en novembre 2009. Les photos sont à la disposition de tous les partenaires de UN.GIFT et des autres parties concernées par la lutte contre la traite des êtres humains.

"Bienvenue à Gulu": combattre la traite des personnes par l'action collective et par l'art

14. Le recrutement d'enfants soldats et les enlèvements de jeunes filles sont deux des aspects les plus odieux de la traite des êtres humains. Le district de Gulu et d'autres régions du nord de l'Ouganda ont été touchés par l'enlèvement, le recrutement et l'enrôlement, par des groupes rebelles, de milliers d'enfants. En

janvier 2009, l'artiste américain Ross Bleckner s'est joint à l'UNODC et au Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale pour aider à réinsérer d'anciens enfants soldats et de jeunes filles victimes d'enlèvements grâce à une thérapie par l'art dispensée à Gulu. Il y a dirigé un atelier destiné à ces enfants, les encourageant à affronter leur passé à travers l'expression artistique.

15. L'un des résultats de l'atelier a été l'exposition "Bienvenue à Gulu", organisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en mai 2009; y étaient présentées des peintures réalisées par les enfants de Gulu. L'exposition a été inaugurée par le Secrétaire général, qui a reconnu que l'art avait pour mission importante et particulière de faire progresser la paix et les droits de l'homme. Au cours de la cérémonie, Ross Bleckner a été nommé Ambassadeur de bonne volonté de l'UNODC pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec un plan d'action de deux ans.

Traite d'êtres humains à des fins de servitude domestique

16. Pour célébrer la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 2 décembre 2009, UN.GIFT a appelé l'attention sur les esclaves d'aujourd'hui, qui travaillent chez des particuliers aux quatre coins du monde. Un groupe de haut niveau composé de hauts responsables du Gouvernement autrichien et de représentants de la société civile et d'organisations internationales s'est penché sur les dispositions légales qui régissent l'emploi de travailleurs domestiques en Autriche, sur les indicateurs d'exploitation et sur la nécessité de mieux faire connaître la servitude domestique. À l'issue des discussions, des musiciens et des danseurs ont présenté, au Centre international de Vienne, un spectacle destiné à appeler l'attention sur ce thème. En outre, à l'initiative du Comité contre l'esclavage moderne, organisation non gouvernementale française, il s'est tenu, au Siège de l'Office des Nations Unies à Vienne, du 2 au 18 décembre 2009, une exposition sur l'"esclavage domestique" qui a suscité beaucoup d'intérêt et sera présentée dans d'autres lieux d'affection, à commencer par Genève en juin 2010.

3. La traite des êtres humains dans les médias

17. UN.GIFT a produit, à l'intention des médias traditionnels, pour faire prendre conscience de la traite des personnes, deux messages d'intérêt public, dont l'un faisait entendre l'actrice Emma Thompson et les voix des victimes. Ces deux messages ont été diffusés sur CNN, Al Jazeera et Deutsche Welle. UN.GIFT a soutenu une campagne produite par CNN International et diffusée sur cette chaîne destinée à montrer l'engagement qu'avaient pris des chefs d'entreprises de lutter contre la traite des êtres humains. Cette initiative a été mise en œuvre dans le cadre du Conseil des femmes d'influence de UN.GIFT en partenariat avec la campagne "End Human Trafficking Now!" (Halte à la traite des êtres humains, maintenant!). CNN a en outre produit un communiqué sur la traite des êtres humains, qu'elle a diffusé un millier de fois à des heures de grande écoute entre septembre 2009 et avril 2010.

18. UN.GIFT a soutenu la campagne "End Human Trafficking Now!" en produisant une série de documentaires sur la traite, intitulée "Working lives", qui a été diffusée sur BBC World News. Cette série comprend cinq épisodes de trente minutes qui présentent les différents aspects de la traite des personnes et l'action menée dans le monde pour lutter contre ce fléau. L'objectif est de mettre en

évidence les aspects commerciaux et humains du problème, de faire comprendre pourquoi il existe et de proposer des idées sur ce que les entreprises peuvent faire pour y remédier. Les documentaires, diffusés sur BBC World News en mai 2010, continueront de l'être en novembre 2010.

4. UN.GIFT et les réseaux sociaux

19. Une communauté virtuelle de personnes intéressées par les activités de UN.GIFT a été créée sur Facebook. Ce groupe, qui compte plus de 6 000 membres, est administré par des bénévoles en coopération avec UN.GIFT. Il montre comment les réseaux sociaux peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion et servir de relais pour communiquer des informations sur les activités de lutte contre la traite des êtres humains. UN.GIFT a également ouvert un compte Twitter, qui est mis à jour quotidiennement.

5. Sensibilisation pendant la coupe du monde 2010 en Afrique du Sud

20. À l'occasion de la coupe du monde 2010, organisée en Afrique du Sud, les organismes des Nations Unies ont mis au point, dans le cadre de UN.GIFT, une campagne de sensibilisation conjointe destinée à sensibiliser la population à la traite des êtres humains. Les supports de la campagne ont été élaborés conjointement par les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, à savoir l'OIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'UNICEF, l'UNODC et l'OIM. Pour maximiser l'impact de la campagne dans l'ensemble du pays, ces entités ont travaillé avec leurs partenaires locaux. Ainsi, l'UNODC a travaillé avec les coordonnateurs de programmes d'autonomisation des victimes mis en œuvre dans plusieurs provinces sud-africaines, ainsi qu'avec trois prestataires de services complets aux victimes, qu'il administre.

21. L'UNICEF a aménagé, sur le site de quatre fêtes de supporters de la FIFA ("FIFA Fan Fests") (à Soweto, Sandton, Port Elizabeth et Nelspruit), des espaces adaptés aux enfants pour offrir des lieux sûrs à ceux qui étaient susceptibles d'être exposés à l'exploitation ou à l'abus.

22. UNIFEM a organisé, à Johannesburg, des tournois de football et des activités de proximité destinées à sensibiliser le public à la traite des femmes et des filles au sein de la communauté, invitant les participants à dire non à la violence à l'égard des femmes. Une table ronde a rassemblé des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies et de la société civile pour examiner les moyens de prévenir la traite des femmes et des enfants.

23. L'OIM a fait en sorte qu'une aide soit immédiatement disponible pour les victimes dans le cadre d'un programme global. Les communautés des townships et des zones rurales ont participé activement à la lutte contre la traite des personnes et l'OIM fournira du matériel de formation et de sensibilisation, notamment au personnel des services de répression, des services sociaux et des organisations de la société civile, ainsi qu'aux établissements d'enseignement et aux institutions religieuses de ces communautés. En outre, les participants aux ateliers et aux présentations de l'OIM pourront diffuser le matériel de sensibilisation fourni par UN.GIFT dans leurs communautés d'origine.

24. Ces activités, ainsi que d'autres menées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales en Afrique du Sud, permettront de promouvoir la campagne financée par UN.GIFT et de veiller à ce qu'elle cible les groupes qui, chaque jour, s'emploient à lutter contre la traite des êtres humains dans le pays. En outre, pour sensibiliser l'opinion à la traite, le numéro de juillet du magazine de bord de South African Airways consacra un article à UN.GIFT.

III. Contribution des données probantes sur la traite des êtres humains à l'élaboration de politiques mondiales, régionales et nationales

A. Rapport mondial sur la traite des personnes

25. Dans le cadre de UN.GIFT, l'UNODC a réalisé une importante collecte de données, couvrant 155 pays et territoires. L'étude était axée sur les cadres législatifs et administratifs nationaux qui visent à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, sur la réponse de la justice pénale (nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations), sur les services fournis aux victimes (nombre de victimes identifiées et ayant reçu une assistance des autorités compétentes) et sur les profils des délinquants et des victimes.

26. Ces données sont analysées dans le *Rapport mondial de l'UNODC sur la traite des personnes*, publié en février 2009, qui indique que le nombre de pays qui ont pris des mesures pour appliquer le Protocole relatif à la traite des personnes a doublé ces dernières années. De nombreux pays, cependant, notamment en Afrique, ne disposent toujours pas des instruments juridiques nécessaires. Le rapport précise que le nombre de condamnations augmente, mais pas proportionnellement à la prise de conscience (et, probablement, à l'ampleur) croissante du problème. Pour le moment, la plupart des condamnations ne sont prononcées que dans quelques pays. Pour la période 2007-2008, deux cinquièmes des pays visés par le rapport n'avaient pas enregistré la moindre condamnation.

27. D'après le rapport, l'exploitation sexuelle est de loin la forme de traite la plus communément détectée (79 %), suivie par le travail forcé (18 %). Plus fréquemment signalée, l'exploitation sexuelle est donc davantage reflétée dans les statistiques globales. En comparaison, d'autres formes d'exploitation sont moins signalées: travail forcé ou travail de personnes réduites en servitude; servitude domestique et mariage forcé; prélèvement d'organes; exploitation d'enfants contraints de mendier, de se prostituer ou de faire la guerre.

28. Les données ont en outre révélé que, souvent, la traite s'effectuait au niveau régional, bien qu'elle se pratiquât également parfois sur de longues distances. Ainsi, l'Europe était la première destination des victimes, toutes origines confondues, tandis que les victimes en provenance d'Asie aboutissaient dans les pays les plus divers. Les Amériques occupaient une place importante, comme lieu à la fois d'origine et de destination des victimes.

29. Le rapport a pu être élaboré grâce aux informations fournies à l'UNODC par les États Membres, l'OIT, l'OIM et plusieurs organisations non gouvernementales.

30. Il constitue une étape importante pour la coopération entre l'UNODC et les États Membres en matière de partage des données et de communication d'informations sur la criminalité. En utilisant les statistiques officielles, on a réalisé un produit qui a permis de mieux connaître la traite des êtres humains tout en dégagant, au sein de la communauté internationale, un consensus sur les lacunes des connaissances et l'importance des activités de collecte des données que mène l'Organisation des Nations Unies.

B. Réunion de chercheurs

31. En collaboration avec l'UNODC et l'OIT, l'OIM a organisé au Caire, les 11 et 12 janvier 2008, une réunion de chercheurs dont l'objectif général était de contribuer à la prévention et à l'élimination de la traite des êtres humains en élaborant une série de recommandations visant à promouvoir de nouveaux moyens d'étudier le problème et à améliorer la qualité de la recherche sur ce thème.

32. À cette réunion, 20 éminents chercheurs du monde entier ont évalué l'état actuel de la recherche sur la traite des êtres humains, identifié les lacunes des connaissances, mis en commun de nouvelles méthodes de recherche et de collecte de données, et souligné la nécessité d'évaluer les programmes de lutte contre la traite des êtres humains.

33. Les deux recommandations essentielles issues de la réunion ont été les suivantes: a) créer un réseau consultatif interdisciplinaire de recherche sur la traite des êtres humains pour promouvoir un nouveau programme mondial de recherche sur ce thème; et b) élaborer des mesures, notamment des outils et des lignes directrices, afin d'améliorer les capacités de recherche des pays en développement pour ce qui est d'accroître et d'améliorer les travaux de recherche sur ce phénomène et de disposer de données de meilleure qualité.

IV. Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales et partenariats public-privé novateurs

A. Conseil des femmes d'influence

34. UN.GIFT a lancé le Conseil des femmes d'influence, partenariat novateur de 33 éminentes femmes dirigeantes du monde entier, dont il a également assuré le secrétariat. Le Conseil a pour objectif de faire progresser la lutte contre la traite des êtres humains en sensibilisant les professionnels, mettant à profit la connaissance et l'expérience qu'ont ses membres des questions qui touchent les intérêts et les droits de la femme. Il montre le rôle de premier plan que jouent les femmes dans la lutte contre la traite des êtres humains et établit des liens entre les secteurs et les régions pour mobiliser ressources, connaissances et expériences. Il stimule le renforcement des capacités et la contribution des femmes à la prévention et à la répression de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à la poursuite des délinquants.

35. Dans le cadre du Conseil des femmes d'influence, Sabeeka Bint Ibrahim Al-Khalifa (Bahreïn) a accueilli une conférence intitulée "Human trafficking at the crossroads" ("Traite des êtres humains: à la croisée des chemins"), qui s'est tenue à Manama les 2 et 3 mars 2009. L'objectif était d'encourager les partenariats public-privé pour lutter contre la traite des êtres humains et promouvoir une action rapide et efficace contre l'exploitation de ces derniers afin de mettre fin aux souffrances qu'elle occasionne chez de nombreuses victimes.

36. La conférence s'est clôturée par la Déclaration de Manama, qui témoigne de la détermination de la région à combattre la traite des êtres humains et souligne le rôle que jouent les entreprises dans la promotion de leur propre responsabilisation. La Déclaration de Manama préconise une tolérance zéro du monde des affaires face à la traite des êtres humains.

B. La traite des êtres humains et les parlementaires

37. Avant le Forum de Vienne, UN.GIFT, l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement autrichien ont accueilli dans cette même ville, le 12 février 2008, un forum parlementaire. L'UNODC, l'UN.GIFT et l'UIP ont ensuite établi, à l'intention des parlementaires, un guide contenant une compilation des textes de lois et des bonnes pratiques élaborées dans le monde pour lutter contre la traite des personnes. Intitulée *Combattre la traite des personnes: Guide à l'usage des parlementaires*, cette publication donne des indications sur la manière d'aligner le droit national sur les normes internationales et propose des mesures propres à prévenir la traite, à en poursuivre les auteurs et à protéger les victimes. Le Guide a été présenté à Addis-Abeba en avril 2009 à l'occasion de la cent-vingtième Assemblée de l'Union interparlementaire, à laquelle ont participé plus d'un millier de parlementaires du monde entier.

C. Engagement du secteur privé à lutter contre la traite des êtres humains

1. Enquête du secteur privé sur la traite des êtres humains

38. Afin de mieux comprendre les perceptions et préoccupations des entreprises en ce qui concerne la traite des êtres humains, de faire œuvre de sensibilisation et de déterminer comment le système des Nations Unies pourrait soutenir plus efficacement l'action que mènent les entreprises pour combattre ce fléau, le Pacte mondial, l'OIT et UN.GIFT ont conçu et mis en œuvre, en collaboration, une enquête du secteur privé sur la traite des êtres humains.

39. Si les entreprises qui ont répondu à l'enquête ont déclaré qu'elles étaient conscientes du problème et que la traite des êtres humains était moralement inacceptable, moins de 20 % ont indiqué que la traite constituait une grave menace pour la sécurité de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales et seules 31 % se sont déclarées soucieuses de combattre la traite pour gérer les risques et préserver la réputation de l'entreprise. Moins de 60 % des entreprises interrogées ont indiqué avoir adopté une politique contre la traite et seules 18 % recouraient à une évaluation des risques. De même, si 72 % des participants ont indiqué qu'un document d'orientation et une formation sur la traite des êtres humains pourraient

être utiles au personnel chargé de la responsabilité sociale des entreprises, seuls 36 % estimaient qu'un engagement des hauts responsables était nécessaire.

40. Les résultats de l'enquête ont clairement montré qu'il fallait que les entreprises aient davantage accès à l'information sur la traite et sur les liens qu'elle entretenait avec leur activité. Les participants souhaitaient mieux connaître les normes internationales et échanger des informations sur les meilleures pratiques adoptées dans le secteur. En outre, s'agissant de l'assistance technique, les entreprises ont exprimé un intérêt particulier pour la formation et l'élaboration de politiques, indiquant que des orientations sur la mesure de l'impact, sur l'audit et sur la communication seraient également utiles.

41. Comme le montrent les résultats de l'enquête, les liens qui existent entre la traite et le monde des affaires ne sont pas encore suffisamment reconnus par la plupart des entreprises. Si les activités professionnelles non contrôlées facilitent la traite, les entreprises peuvent toutefois contribuer à l'éradiquer. Si elles ne font rien pour combattre ce fléau, elles risquent de contrevenir aux normes et aux lois internationales, de ternir leur réputation et de compromettre leurs relations avec leurs partenaires.

42. UN.GIFT, l'OIT et le Pacte mondial ont inclus, dans leurs matériels de communication destinés aux entreprises, des informations sur la manière d'éviter la traite en empêchant les trafiquants d'utiliser leurs produits, leurs locaux ou leurs services ou en contribuant à sensibiliser l'opinion. Les entreprises peuvent en outre adopter et mettre en œuvre des politiques respectueuses des droits de l'homme et des normes du travail, ainsi que des mesures de lutte contre la corruption.

43. Exploitant les résultats de l'enquête, UN.GIFT, le Pacte mondial, l'OIT et l'OIM élaborent, en collaboration, une publication sur la traite des êtres humains et les entreprises qui contiendra des exemples de bonnes pratiques et donnera aux entreprises des informations sur la traite des personnes, assorties de mesures concrètes destinées à prévenir et à combattre cette forme de criminalité. La publication *Human Trafficking and Business: Good Practices to Prevent and Combat Human Trafficking* a été présentée au Sommet 2010 des dirigeants signataires du Pacte mondial, tenu à New York les 24 et 25 juin.

2. Campagnes de sensibilisation menées en coopération avec le secteur privé

44. UN.GIFT mène des campagnes axées sur l'industrie du voyage et des transports pour appuyer l'action menée en matière de prévention en améliorant le niveau de connaissance des voyageurs et des victimes potentielles de la traite des êtres humains. UN.GIFT travaille avec des entreprises ferroviaires, des compagnies d'autobus, des compagnies aériennes et des hôtels de différentes régions.

45. Eurolines, l'hôtel Hilton de Vienne, Qatar Airways, South African Airways et la Compagnie nationale des chemins de fer autrichiens travaillent en partenariat avec UN.GIFT pour sensibiliser les voyageurs à la traite des êtres humains et former leurs personnels afin qu'ils prennent conscience de ce crime et puissent aider à en identifier les victimes potentielles.

46. La Compagnie nationale des chemins de fer autrichiens non seulement participe à la campagne de sensibilisation, mais a également décidé d'aider directement les victimes de la traite en appuyant la réintégration d'une ancienne

victime sur le marché du travail. Pendant la durée du contrat de travail qu'elle offrira à cette ancienne victime, le prestataire autrichien de services spécialisés Lefö lui fournira une assistance tout en contrôlant et évaluant, avec UN.GIFT, si les résultats obtenus dans le cadre de ce projet sont concluants.

47. Afin de sensibiliser l'opinion et de fournir des matériels de formation, UN.GIFT et la campagne "End Human Trafficking Now!" (Halte à la traite des êtres humains, maintenant!) collaborent pour mettre au point le contenu d'un outil de formation en ligne destiné aux entreprises privées. L'objet de cet outil est d'offrir des ressources interactives et en ligne pour sensibiliser le personnel des entreprises à la traite des êtres humains, lui donner les moyens de comprendre ce phénomène, et lui indiquer comment identifier et aider, au besoin, les victimes potentielles.

48. En outre, l'outil de formation en ligne permettra de montrer aux cadres, aux administrateurs et au personnel en général l'importance d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la traite des êtres humains. Il indiquera les politiques et mécanismes à adopter et adapter pour résoudre toute transgression et aidera les utilisateurs à élaborer des politiques applicables aux fournisseurs et aux entreprises.

3. Forum économique mondial et prix "Dirigeants d'entreprise contre la traite des êtres humains"

49. Comme suite au Forum de Vienne, la question de la traite des êtres humains a été examinée à titre prioritaire lors d'une session du Forum économique mondial sur le Moyen-Orient tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 18 au 20 mai 2008. À cette session, la traite des êtres humains a été reconnue comme l'une des questions les plus urgentes, les plus mal connues et les plus complexes qui se posent au niveau régional. Consacrée à la traite et à l'exploitation par le travail, cette session a été organisée par le Mouvement international des femmes pour la paix Suzanne Mubarak en partenariat avec UN.GIFT et dans le cadre du Women Leaders' Council (Conseil des femmes d'influence).

50. À cette session, l'accent a été mis sur les bonnes pratiques et les mesures qui sont efficaces pour lutter contre la traite des personnes visant l'exploitation par le travail et un vote a été organisé sur les mesures prises par les entreprises. L'action menée par les secteurs public et privé pour éliminer la traite des personnes dans leurs domaines d'influence a également été mise en avant. La conclusion d'un "partenariat avec les médias pour mener des campagnes de sensibilisation" a été considérée, avec 52 % des votes, comme une priorité dans la lutte contre la traite des êtres humains visant l'exploitation par le travail.

51. Comme suite au Forum économique mondial et pour rendre hommage aux dirigeants d'entreprise qui luttent activement contre la traite des êtres humains, la campagne "End Human Trafficking Now!", UN.GIFT et le Pacte mondial ont créé un prix international, "Dirigeants d'entreprise contre la traite des êtres humains". Ce prix récompensera les dirigeants d'entreprise qui auront placé la lutte contre la traite au centre de leur stratégie commerciale et qui se seront efforcés de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

52. Ce prix vise à récompenser ceux qui auront fait preuve de créativité s'agissant de déceler, de prévenir et de combattre la traite. Il distinguera les mesures novatrices de politique du travail, de gestion de la chaîne logistique et de responsabilité sociale qui, au sein d'une entreprise, contribuent à la lutte contre la

traite des êtres humains. Ce prix doit encourager les entreprises du monde entier à combattre ce fléau et à adopter des normes éthiques à cet égard.

53. Le vainqueur sera désigné par un jury composé de personnes de haute réputation morale ayant fait la preuve de leur engagement en faveur des idéaux des Nations Unies. Ce jury sera soutenu par un comité consultatif d'experts de la traite des êtres humains provenant de différents milieux, notamment des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, du monde universitaire et des médias. Le prix sera décerné tous les deux ans. Le tout premier, qui sera remis en 2010 à l'occasion d'un forum international sur la lutte contre la traite des êtres humains à Louxor (Égypte), a fait l'objet d'un appel à candidatures le 1^{er} mai 2010³.

4. Partenariats public-privé

54. Un groupe de réflexion chargé de promouvoir les partenariats public-privé pour lutter contre la traite des êtres humains a été mis en place par le Ministère indien de la femme et du développement de l'enfant dans le cadre de l'initiative UN.GIFT. Ce groupe de réflexion comprend des représentants du Ministère de l'intérieur, du Ministère du commerce et de l'industrie et du Ministère du travail et du tourisme, ainsi que des représentants de l'UNODC et de l'OIM. Le secteur privé est représenté par la Pacific Asia Travel Association, qui compte 250 membres en Inde, et le Conseil indien de promotion des exportations de vêtements (Apparel Export Promotion Council), qui compte 8 000 membres.

55. Un partenariat stratégique entre le Conseil indien de promotion des exportations de vêtements et le Ministère de la femme et du développement de l'enfant a été conclu pour sensibiliser les entreprises membres à la traite des êtres humains. Le Conseil a organisé, pour les enfants susceptibles d'être victimes de la traite, un programme éducatif auquel 24 enfants ont déjà participé. Cette initiative montre comment le secteur privé peut contribuer à lutter contre la traite en intégrant des mesures de prévention dans ses procédures de travail.

56. Les activités de UN.GIFT en Inde ont permis de mettre en place, avec la Pacific Asia Travel Association et l'organisation non gouvernementale Save the Children India, un partenariat stratégique en vue de l'adoption d'un code de conduite qui encourage un tourisme sûr et respectueux dans le pays. Le code a été présenté au Ministre du tourisme et son lancement officiel dans les médias est prévu en 2010.

V. Renforcement des capacités du système, des institutions et des parties prenantes par la fourniture d'une assistance technique

1. Programmes conjoints de UN.GIFT

57. De par sa nature complexe, la traite des êtres humains exige de la part des gouvernements, des organisations internationales et des autres parties prenantes des

³ Pour tout complément d'information sur le prix et les modalités de présentation des candidatures, voir www.businessleaderaward.org.

efforts coordonnés et une coopération. C'est pourquoi, UN.GIFT a estimé que les programmes conjoints qui tirent profit des compétences particulières de chacun des partenaires sont des moyens efficaces d'aider les États Membres à lutter contre la traite des êtres humains.

58. Les programmes conjoints s'inscrivent dans le cadre d'un effort collectif par lequel les entités des Nations Unies et les partenaires nationaux travaillent en collaboration pour mener des activités propres à aider les États Membres à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et respecter d'autres engagements contractés au niveau international. La programmation conjointe contribue à rendre l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à la réalisation d'objectifs nationaux plus cohérent, efficace et productif. Elle permet d'éviter les doublons, de réduire les coûts et d'optimiser les synergies entre les partenaires nationaux et les différents contributeurs au système des Nations Unies.

59. La programmation conjointe s'inscrit dans le programme de réforme que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a engagé pour améliorer l'efficacité du système des Nations Unies dans les pays en développement et optimiser l'utilisation de ses ressources combinées. Elle vise également à répondre aux demandes exprimées par les États Membres, qui souhaitent que l'on améliore la contribution des Nations Unies à l'aide internationale au développement tout en continuant de mettre l'accent sur l'autonomisation, la viabilité et le renforcement des capacités.

60. Les programmes conjoints multipartites de UN.GIFT couvrent différentes régions et différents domaines thématiques, s'appuyant sur l'analyse factuelle des lacunes et des priorités identifiées par les États Membres en coordination avec les bureaux extérieurs des membres du Comité directeur de UN.GIFT. Ces programmes sont initialement définis en tenant compte des besoins des pays bénéficiaires, de la nécessité d'agir à l'échelle régionale, de la participation continue des membres du Comité directeur de UN.GIFT, des recommandations et évaluations des organismes nationaux et des bureaux extérieurs, ainsi que des possibilités du programme en termes de viabilité, d'innovation et de reproduction ou d'élargissement.

61. Des programmes conjoints sont en cours d'élaboration en Argentine et en Bolivie, en Asie centrale, en Égypte, au Pakistan, au Rwanda et au Burundi, et en Serbie. Y participent, outre les membres du Comité directeur de UN.GIFT, des organismes des Nations Unies qui se consacrent à d'autres aspects de la traite des êtres humains, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et UNIFEM.

62. L'étroite participation des autorités nationales à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes conjoints a été essentielle à leur succès. Même si ces programmes portent sur différentes formes de traite, ils adoptent tous, pour lutter contre ce fléau, une approche multidimensionnelle fondée sur les "3 P" que sont la prévention, la protection et les poursuites. En outre, ils encouragent la coopération et la coordination.

2. Initiatives de groupes d'experts

63. UN.GIFT appuie la mise au point de documents d'orientation et d'outils de renforcement des capacités dans le cadre de 10 initiatives de groupes d'experts pluri-institutionnelles. Ces initiatives visent à donner des orientations aux praticiens

sur le terrain et tirent profit des connaissances des membres du Comité directeur de UN.GIFT et d'autres experts. Huit initiatives de groupes d'experts UN.GIFT ont été mises sur pied sous la direction de l'OIT, de l'OIM, de l'OSCE, de l'UNICEF et de l'UNODC.

64. Compte tenu du grave problème que le travail forcé pose désormais aux employeurs tant des petites entreprises informelles des pays en développement que des entreprises multinationales dotées de chaînes d'approvisionnement et de mécanismes de sous-traitance complexes, l'OIT a mis au point un manuel intitulé *Combattre le travail forcé: Manuel pour les employeurs et le secteur privé*. Cet ouvrage explique aux employeurs, organisations et entreprises du monde entier ce que l'on entend par travail forcé, les incidences qu'il a sur les activités d'une entreprise et les mesures que les entreprises peuvent prendre pour lutter contre ce problème.

65. L'OIT et l'UNICEF ont élaboré un *Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes* pour aider les gouvernements, les représentants du personnel et les employeurs, les travailleurs sociaux, les fonctionnaires d'organismes de protection de l'enfance, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les médias à renforcer leurs capacités et à dispenser des formations dans le domaine de la traite des enfants. Ce manuel donne également des orientations en matière de prévention, de protection et de réinsertion.

66. L'OIT a défini des *Principes directeurs sur des mémorandums d'accord concernant la coopération en matière de lutte contre la traite entre les principaux partenaires et les organismes chargés de l'application des lois*. Ces principes visent à rendre la coopération entre les parties prenantes plus efficace grâce à l'élaboration et à l'application d'accords de coopération destinés à prévenir et à combattre la traite des personnes. Ils décrivent également les avantages et les contraintes des mécanismes formels de coopération qui existent entre les parties prenantes, ainsi que les pratiques actuelles de coopération institutionnelle adoptées aux échelons international, régional et national.

67. Les professionnels de la santé peuvent entrer en contact avec des victimes de la traite à différentes étapes de ce processus et de leur réadaptation. Afin de soutenir le travail de ces professionnels, l'OIM et la London School of Hygiene and Tropical Medicine ont produit un manuel intitulé *Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Providers* (Prendre soin des victimes de la traite des personnes: Directives à l'usage des professionnels de la santé). Ce manuel donne des conseils pratiques et non médicalisés qui doivent aider les professionnels concernés à comprendre le phénomène de la traite des personnes, à identifier certains problèmes de santé liés à ce phénomène et à envisager, pour soigner les victimes, des méthodes sûres et adaptées.

68. L'OSCE a publié un ouvrage intitulé *Analysing the Business Model of Trafficking in Human Beings to Better Prevent the Crime* (Analyse du modèle commercial de la traite des êtres humains pour mieux prévenir ce crime), qui examine les fondements théoriques des facteurs commerciaux et socioéconomiques qui favorisent la traite des êtres humains. Cette publication vise à faciliter la mise en œuvre de stratégies de prévention globales et à détecter les lacunes qui existent en matière de connaissances. Résultat de recherches exploratoires, elle contribue au

débat sur la question et à l'élaboration de politiques globales de lutte contre la traite. Elle contient, en outre, des recommandations, des propositions sur les mesures à prendre et des lignes directrices à l'intention des décideurs, de la société civile et d'autres personnes qui s'efforcent de prévenir efficacement la traite des êtres humains.

69. L'UNODC a élaboré la Loi type contre la traite des personnes⁴ afin d'encourager et d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Protocole relatif à la traite des personnes. Ce texte facilite la fourniture d'une assistance législative et l'adoption, par les États Membres, d'une nouvelle législation ou l'examen et la modification des lois existantes. La Loi type couvre aussi bien l'incrimination de la traite des personnes et les infractions connexes que les différents aspects de l'assistance aux victimes et la mise en place d'une coopération entre les autorités nationales et les organisations non gouvernementales. Chaque disposition est accompagnée d'un commentaire détaillé, proposant plusieurs possibilités aux législateurs, selon qu'il convient, ainsi que des références juridiques et des exemples.

70. L'UNODC a conçu le *Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale* pour aider, en renforçant leurs moyens techniques, judiciaires et policiers, les pays à mieux identifier et protéger les victimes de la traite, à enquêter sur les affaires de traite et à en poursuivre les auteurs. Chaque module du Manuel vise à donner aux praticiens de la justice pénale les moyens de répondre de manière adaptée aux problèmes liés à la traite des personnes. Les pratiques prometteuses proposées visent à illustrer la complexité du phénomène et à permettre aux spécialistes d'appliquer sur le terrain les enseignements tirés par d'autres praticiens.

71. L'UNODC a publié le Manuel de premier secours à l'usage des agents de détection et de répression de première ligne face à des cas de traite des êtres humains. Les personnes qui administrent des soins médicaux d'urgence doivent pouvoir prendre immédiatement des mesures temporaires en cas de blessure et de maladie. De la même manière, les agents de détection et de répression de première ligne doivent pouvoir prendre immédiatement des mesures temporaires en cas d'infraction. Les secours d'urgence dispensés par les agents de détection et de répression dans les situations de traite des êtres humains sont semblables à ceux qu'ils prodiguent dans d'autres situations, mais il y a d'importants aspects propres à la traite qu'ils doivent connaître. Le Manuel de premier secours ne saurait remplacer une formation approfondie et spécialisée aux interventions dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, mais se présente comme un outil pour aider les personnes susceptibles de rentrer en contact avec les victimes de la traite, à prendre les premières mesures vitales nécessaires pour protéger les victimes et arrêter les auteurs.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.V.11.

3. Renforcement des structures de soutien aux victimes de la traite des êtres humains

72. Les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la lutte contre la traite des êtres humains à l'échelle mondiale. Elles sont des partenaires incontournables des efforts de prévention, de protection et de poursuite et participent à diverses activités, telles que la sensibilisation, l'évaluation des progrès accomplis par les parties prenantes à l'égard de leurs engagements, la collecte et l'analyse de données, et la formation de l'opinion publique. Elles aident les gouvernements à identifier les victimes de la traite et à leur offrir des services directs, tels qu'une assistance juridique et une aide médicale et psychologique, et appuient le rapatriement volontaire et la réinsertion des victimes ainsi que leur intégration dans le pays de destination.

73. Compte tenu du rôle important que joue la société civile dans la lutte contre la traite des êtres humains, UN.GIFT a lancé, le 1^{er} mars 2010, un mécanisme de microfinancement et a invité les organisations de la société civile et les prestataires de services aux victimes à soumettre des propositions de projets. Plus de 800 organisations non gouvernementales se sont inscrites auprès du mécanisme de microfinancement de UN.GIFT et des propositions de projet ont été reçues de 76 pays.

74. Les activités proposées comprenaient la fourniture d'une aide d'urgence aux victimes et l'autonomisation des communautés vulnérables pour leur permettre de recueillir des données à l'échelle mondiale. Les problèmes mentionnés dans les projets proposés sont notamment le travail forcé, l'exploitation sexuelle, le manque de perspectives des groupes vulnérables et l'exclusion sociale des victimes de la traite.

75. Après la clôture des soumissions de propositions de projets, en avril 2010, les 300 premières soumissions ont été examinées et 223, au total, ont été jugées recevables pour participer à la prochaine phase d'évaluation. Les propositions finalement retenues ont été choisies par un conseil d'experts composé des membres du Comité directeur de UN.GIFT. Les projets mis en œuvre seront suivis et évalués conformément aux règles et procédures en vigueur à l'UNODC.

4. Intensification de la coopération opérationnelle par le biais d'échanges

76. Pour intensifier l'aide apportée aux victimes de la traite par les organisations non gouvernementales et d'autres fournisseurs de services, UN.GIFT a organisé, en décembre 2008, un échange entre praticiens autrichiens et nigériens. Des représentants de l'Agence nationale nigérienne pour l'interdiction de la traite des personnes et des activités connexes et de la Women Trafficking and Child Labour Eradication Foundation ont rencontré des fonctionnaires du Gouvernement autrichien, d'organisations internationales, dont l'OIM et l'UNODC, et d'organisations non gouvernementales telles que Lefö, EXIT et ECPAT International (Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles).

77. Se fondant sur l'échange concluant de données d'expérience et de pratiques prometteuses, l'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes et des activités connexes a élaboré un programme de formation pour les ateliers de trois jours consacrés à l'aide aux victimes et à la gestion des foyers tenus dans différentes

régions du Nigéria en 2009. Suite à cet échange, plusieurs réunions ont été organisées avec des parties prenantes de UN.GIFT, dont l'Agence nationale et des représentants des services de détection et de répression autrichiens et suisses, et un accord a été conclu sur la nécessité d'améliorer l'entraide entre les services de détection et de répression européens et nigériens. À cette fin, il a été élaboré une proposition de projet de coopération internationale, que les États Membres participants examinent actuellement.

5. Outil d'interprétation utilisable pour aider les victimes potentielles de la traite des êtres humains

78. Les agents de détection et de répression et les fournisseurs de services aux victimes entrent souvent en contact avec des victimes potentielles de la traite qui ne parlent pas la langue du pays dans lequel elles se trouvent. Pour leur permettre d'obtenir des informations en attendant les services d'un interprète, des messages audio simples ont été préparés et enregistrés dans plusieurs langues afin de pouvoir les faire écouter. Ainsi, les personnes se sentent en sûreté et la communication est plus simple.

79. En février 2009, l'UNODC, UN.GIFT, la Division chargée de la criminalité organisée du Service autrichien de renseignement en matière criminelle et Lefö ont mis au point, en partenariat, un outil permettant de produire et de diffuser des messages audio importants aux victimes de la traite. D'anciennes victimes ont été consultées afin qu'il soit tenu compte de leur opinion. L'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) appuie cette initiative et aidera à diffuser l'outil dans ses pays membres pour faciliter la fourniture de soins aux victimes pendant la phase initiale de l'enquête.

80. En septembre 2009, INTERPOL a présenté le prototype de l'outil mis au point par l'UNODC et UN.GIFT à une réunion du groupe de travail d'INTERPOL pour les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest tenue au Ghana, et à la réunion annuelle des experts de la traite des êtres humains de l'Office européen de police (Europol), tenue à La Haye. L'UNODC et UN.GIFT ont traduit les messages dans 40 langues et les ont intégrés dans une application qui sera testée dans plusieurs pays avant son lancement prévu en 2010.

VI. Évaluation indépendante de UN.GIFT

81. Le document de projet relatif à UN.GIFT prévoit une évaluation finale, dont l'objectif est de formuler des recommandations, de recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et de mesurer les résultats obtenus et les incidences du projet. Cette évaluation doit, en outre, produire des recommandations pour l'avenir de UN.GIFT, notamment pour ce qui est de savoir s'il faut poursuivre le projet, le renforcer ou y mettre fin. En cas de poursuite ou de renforcement du projet, il faudrait également recommander, pour celui-ci, une structure de gouvernance qui tienne dûment compte des objectifs figurant dans les mandats arrêtés par les organes directeurs compétents.

82. L'évaluation indépendante sera menée en 2010 et 2011; elle sera précédée d'un rapport préliminaire d'évaluation qui sera mis à la disposition des États Membres. L'équipe de gestion du projet et les principales parties prenantes s'appuieront sur les

conclusions de ce rapport pour prendre en temps voulu les mesures nécessaires à l'interruption ou à la poursuite des activités. Le rapport final, disponible en 2011, rendra compte des dépenses effectuées et des activités menées en 2010. De plus, il intégrera les conclusions du rapport préliminaire pour fournir une évaluation complète du projet.

VII. Conclusion

83. UN.GIFT représente, pour ce qui est de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène contre la traite des êtres humains, un concept nouveau reconnu par un grand nombre de parties prenantes. UN.GIFT a consulté les États Membres pour les associer à l'exécution des diverses activités prévues et elle les aide directement par des programmes conjoints pluri-institutions et d'autres activités d'assistance technique ciblées.

84. En tant qu'alliance d'organisations, UN.GIFT collabore étroitement avec des organisations régionales et internationales dont les mandats se complètent pour ce qui est de combattre la traite des personnes. Les activités, inscrites dans le plan de travail de UN.GIFT et conformes au document de projet, sont coordonnées par le Comité directeur de UN.GIFT afin de tirer profit des compétences de ses membres et d'optimiser les résultats.

85. Comme le souligne le rapport, UN.GIFT travaille en partenariat avec diverses organisations de la société civile qui mènent des activités de sensibilisation ou de politique générale, ainsi qu'avec des services d'assistance aux victimes. L'action menée pour associer le secteur privé à diverses activités de prévention, notamment pour la réinsertion des victimes de la traite, a également été prometteuse. Ces initiatives ont tout d'abord été menées à titre pilote pour faciliter l'application des enseignements tirés et permettre la reproduction et l'élargissement des activités.

86. S'appuyant sur ses partenaires, UN.GIFT a été menée comme un projet d'assistance technique dont les mandats sont définis par les organes directeurs compétents. Son programme de travail a été prorogé jusqu'à la fin de 2010 de façon que les activités prévues dans le document de projet puissent être menées à bien.

87. Pour rationaliser les activités de UN.GIFT et mieux répondre aux besoins des parties prenantes de UN.GIFT en matière de renforcement des capacités, on a revu la stratégie du projet pour 2010. L'objectif est de tirer profit des travaux que UN.GIFT a menés en tant qu'initiative multipartite des Nations Unies donnant mondialement accès à des compétences, à des connaissances et à des partenariats novateurs pour combattre la traite des êtres humains.

88. Les principaux domaines d'action de la stratégie sont notamment, conformément aux objectifs initiaux de UN.GIFT, la sensibilisation, la coordination et la coopération multipartite, les partenariats entre la société civile et le secteur privé, la recherche multi-institutions et le portail de connaissances de UN.GIFT.

89. En 2010, les activités de sensibilisation ont été axées sur les jeunes et sur le secteur privé, incluant des campagnes menées à l'intention des entreprises dans les principaux médias et d'autres menées par les entreprises elles-mêmes. L'objectif à long terme est de continuer à sensibiliser l'opinion mondiale à la traite des êtres humains en vue de renforcer la volonté politique, d'appuyer les efforts de prévention et de réduire la demande qui favorise l'exploitation.

90. Afin d'appuyer la coordination et la coopération multipartite, UN.GIFT renforce les capacités en élaborant des programmes conjoints et des documents d'orientation spécialisés. On aide ainsi les États Membres à tirer profit de programmes conjoints complets qui font intervenir plusieurs parties prenantes, couvrant différentes régions et domaines thématiques, et tiennent compte des analyses factuelles qui ont été faites des lacunes et des priorités.

91. Le partenariat avec les organisations de la société civile a été renforcé en 2010 par le pilotage du mécanisme de microfinancement des organisations non gouvernementales et des prestataires de services aux victimes. Cela s'est fait en sollicitant des propositions pour identifier les meilleures pratiques locales et mettre en avant les expériences concluantes en vue de leur reproduction. Ce processus, qui est dirigé par un conseil d'experts pluri-institutions, aide à mobiliser la population et encourage la coopération entre les organisations de la société civile, les gouvernements et les entreprises.

92. La participation du secteur privé a été encouragée par les activités de sensibilisation à la traite des êtres humains, par la création d'un prix destiné aux directeurs d'entreprises et par la mise au point de projets pilotes dans les secteurs du voyage, du tourisme et des transports. Des informations sur les bonnes pratiques ont été recueillies et des documents d'orientation spécialisés ont été publiés. L'objectif général est de mobiliser les entreprises afin de recenser les mesures et les stratégies propres à prévenir et à combattre la traite dans leurs chaînes d'approvisionnement.

93. Afin de contribuer au développement des connaissances sur la traite des êtres humains, il faudrait que les membres de UN.GIFT définissent, pour l'élaboration d'un recueil pluri-institutions, une méthodologie qui s'appuierait sur les compétences des organisations internationales qui luttent contre les divers aspects de la traite des êtres humains.

94. UN.GIFT pilotera un portail de connaissances que les États Membres et les autres parties prenantes pourront utiliser pour accéder aux informations, notamment aux bonnes pratiques, aux documents d'orientation et aux publications destinées au public général et aux experts. Ce portail comprendra des éléments interactifs qui aideront à échanger des contenus, à promouvoir la création de réseaux électroniques entre praticiens et à développer les connaissances sur la traite des personnes.